

# PLAIDOIRIE MAL PREPAREE !

le 21 décembre 2022

Invité le 15 décembre dernier dans l'émission de France Culture « L'invité(é) des matins » pour parler du Goncourt des Détenus, le Garde des Sceaux s'est aventuré sur le terrain de la réinsertion et de la lutte contre la récidive mais surtout de ceux qui y œuvrent concrètement chaque jour.

Il s'est félicité de l'entrée en vigueur de la LSC de plein-droit au 1<sup>er</sup> janvier 2023 qui permettra, selon lui, d'éviter les sorties sèches et d'apporter un meilleur accompagnement des personnes condamnées par les personnels pénitentiaires et notamment, les CPIP. Pas besoin d'avoir passé le barreau pour savoir que ce vœu pieux loin de répondre à la problématique des sorties sèches en l'absence de projet de sortie ou d'aménagement de peine, va surtout surcharger les milieux ouverts.

Néanmoins, ce n'est pas là que le bât blesse. En effet, au cours de son entretien avec le journaliste, le Garde des Sceaux est apparu en difficulté pour répondre à une question qu'il avait lui-même posée :

**« Vous savez ce que sont les CPIP ?**

**A la grande surprise des auditeurs avisés, notre ministre de tutelle reprend et déclare avec l'aplomb qu'on lui connaît habituellement :**

**« Des Conseillers de Probation et d'Insertion Professionnelle »**

**Ne s'arrêtant pas là, il continue et annonce fièrement :**

**« Nous en avons recruté 15 000 ».**

Décidément, personne n'est épargné par les carences du ministère de la Justice dans les formations d'adaptation au poste ...

**Cette déclaration est symptomatique du manque d'intérêt et d'investissement structurel des pouvoirs publics dans les questions de réinsertion et de lutte contre la récidive. Elle témoigne également du manque de reconnaissance dont souffrent les personnels des SPIP, y compris dans leur propre ministère. Enfin, elle est révélatrice des illusions dont se bercent la Chancellerie et la DAP sur l'(in)efficacité des modes de prise en charge qu'elles imposent sans ménagement à leurs agents depuis de nombreuses années.**

**L'UFAP UNSa Justice ne cesse de dénoncer cet état de fait, préjudiciable aux personnels, à la société et aux personnes placées sous-main de Justice.**

### **Pour y remédier, l'UFAP UNSa Justice milite :**

- Pour la création d'une Direction de l'Insertion et de la Probation, autonome vis-à-vis de la DAP, afin de donner une meilleure visibilité à nos missions et nos métiers et de sécuriser les budgets fléchés SPIP ;
- Pour l'inclusion de tous les personnels travaillant en SPIP dans le dispositif du CTI (Complément de Traitement Indiciaire) promis par le Premier Ministre aux personnels de la filière sociale et socio-éducative en février 2022;
- Pour la révision des organigrammes de référence et l'augmentation substantielle des moyens matériels et humains alloués SPIP ;
- Pour l'augmentation substantielle des moyens alloués aux politiques d'insertion, de prévention de la récidive et d'aménagements de peine ;
- Pour rétablir la primauté du CPIP dans l'évaluation et la mise en œuvre du mode de prise en charge le plus adapté aux personnes de son effectif.

### **L'année 2023 s'annonce être une année charnière pour les SPIP :**

Entrée en vigueur de la LSC de plein droit et des nouvelles remises de peine, réforme annoncée du CEA, généralisation des astreintes pour les agents DDSE, mise en œuvre sur tout le territoire du programme ADERES, annonces à venir du Garde des Sceaux suite aux Etats Généraux de la Justice, réforme des retraites...

Espérons que le ministre de la Justice aura mieux préparé ses dossiers qu'en 2022 ...

**L'UFAP UNSa Justice est prête à repartir au combat et pèsera de tout son poids pour que les personnels ne soient pas les dindons de la farce !**

**Dans l'attente, l'UFAP UNSa Justice souhaite de très bonnes vacances et d'excellentes fêtes de fin d'année à tous les agents des SPIP.**

**Le secrétaire national,**

Simon-Pierre LAGOUCHE